



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés de recrutement de pharmaciens adjoints

Question écrite n° 2143

Texte de la question

M. Lionel Tivoli attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les difficultés de recrutement de pharmaciens adjoints. L'arrêté en date du 21 février 2022 règlemente le régime applicable aux pharmaciens adjoints devant assister les titulaires d'officine. Il prévoit en effet que le nombre minimal de pharmaciens adjoints dont le titulaire d'officine doit se faire assister en raison notamment de l'importance de l'activité globale de son officine est fixé à un équivalent temps plein par tranche révolue de 1 300 000 euros hors taxe. En pratique, de nombreuses officines de pharmacie, notamment au sein des territoires ruraux, peinent à satisfaire à cette obligation. L'alternative qui peut se poser consiste, parfois sur recommandation des agences régionales de santé, à recruter des pharmaciens diplômés étrangers pour pallier le manque de praticiens français. Cette option, qui peut être considérée comme un palliatif, n'est bien souvent guère satisfaisante et ne suffit par ailleurs pas à combler les besoins dont font état les pharmacies. De nombreux professionnels se trouvent bien souvent démunis, dans l'impossibilité de répondre à l'obligation qui leur est faite de recruter alors qu'ils font face à une absence de candidats. En matière médicale comme dans d'autres domaines, la difficulté réside d'une part dans le trop faible nombre de diplômés dans certaines spécialisations médicales ou paramédicales et d'autre part dans l'absence d'attractivité suffisante de territoires touchés par le phénomène de désertification des services publics. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part des mesures qui pourraient être prises afin d'apporter une solution pérenne à ces pharmaciens titulaires d'officines pour leur permettre de satisfaire aux obligations de recrutement susmentionnées.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2143

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6074